



Conseil des
écoles publiques
de l'Est de l'Ontario

PROTOCOLE RELIÉ AUX DEMANDES DE DIFFUSION D'INFORMATIONS

Préparé par le Service des communications du CEPEO
Octobre 2011



SERVICE DE DIFFUSION D'INFORMATIONS

Afin d'être davantage au service des membres de la communauté, des parents et de nos élèves, le Service des communications du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario offre maintenant l'opportunité, aux organismes à but non lucratif ainsi qu'aux associations francophones et/ou bilingues, de distribuer au sein de nos écoles leurs outils de communications par l'entremise du courrier interne.

Soumission

Dans le but d'éviter une sollicitation démesurée, le CEPEO doit évaluer et cibler les envois afin d'assurer un contrôle sur la diffusion de l'information.

Pour bénéficier de ce service, les demandeurs doivent d'abord soumettre une **demande de diffusion** répondant aux critères suivants :

- Le ou les services sont offerts en français ou dans les deux langues officielles du Canada (communications orales et écrites).
- La qualité grammaticale et orthographique est impeccable.
- Les informations visent principalement les enfants et les parents.
- Le contenu ne contient aucune connotation religieuse, sexiste ou raciste.
- L'association ou l'organisme est établi en Ontario et est digne de confiance.

Si vous répondez aux critères ci-dessus, veuillez faire parvenir votre demande accompagnée des outils de communications que vous désirez distribuer (dépliant, affiche, invitation, etc.) à l'attention du Service des communications à l'adresse électronique suivante : communications@cepeo.on.ca.

Notez qu'un tel processus peut nécessiter jusqu'à sept jours ouvrables afin d'en étudier efficacement son contenu.



Décision finale

Le CEPEO a le pouvoir de prendre la décision finale face à la diffusion de l'information au sein de ses écoles. Le Conseil supporte et privilégie les organismes et les associations qui préconisent la francophonie en œuvrant en français.

Une fois la demande approuvée ou refusée, un message détaillé sera acheminé par le retour d'un courriel.

Approbation

Si la demande est approuvée, le demandeur est tenu responsable de :

- communiquer avec chacune des écoles visées afin d'obtenir les détails pour permettre une distribution adéquate : nombre de classes, nombre d'élèves par classe, la personne-ressource, etc.;
- bien identifier chaque boîte/enveloppe avec le nom et l'adresse postale de l'école visée;
- faire parvenir le tout à la salle du courrier du siège social au CEPEO à l'attention à l'adresse suivante :

Salle du courrier
Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario
2445, boul. St-Laurent
Ottawa (Ontario) K1G 6C3.

Si le demandeur n'a pas respecté sa part de responsabilité, le CEPEO se réserve le droit de refuser la distribution.

Veillez considérer qu'une période de 14 jours ouvrables peut s'écouler entre la date de la réception du matériel et la distribution aux élèves.



Refus

Si la raison du refus est reliée à des fautes d'orthographe ou de grammaire, le CEPEO en avisera le demandeur et lui accordera une seconde chance.

Puisque le CEPEO n'offre pas de service de révision ni de traduction, le demandeur sera tenu responsable d'effectuer ses propres corrections.

Lors du deuxième envoi, si le matériel n'est pas exempt d'erreurs, le CEPEO refusera la demande par la voie d'un courriel.

Échange de service

Puisque le CEPEO offre la possibilité d'entrer directement en communication avec ses 12 400 élèves ainsi que leurs parents gratuitement, le Conseil se réserve la possibilité de distribuer, à son tour, du matériel promotionnel au sein des organismes et associations dont la demande a été approuvée.



Mise en garde générale

Le CEPEO met tout en œuvre pour privilégier la distribution d'information visant les membres de la communauté francophone de l'Est ontarien.

Malgré les soins apportés, les informations sont fournies sans garantie d'aucune sorte. Elles sont non contractuelles, peuvent contenir des inexactitudes et sont modifiables sans préavis.

Le CEPEO ne saurait être tenu responsable des erreurs, des annulations, des remboursements, d'une absence d'informations ainsi que des inexactitudes.

De même, il est entendu qu'en aucun cas le CEPEO ne peut être tenu responsable des dommages quelconques, directs ou indirects, matériels ou immatériels résultant notamment de la consultation et/ou de l'utilisation des services offerts par l'entremise des informations véhiculées.

En accédant aux informations diffusées, l'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance de ces mises en garde.

Dites-le-nous

Afin d'améliorer le service de diffusion d'information, nous invitons les demandeurs ainsi que les utilisateurs à nous faire part de leurs commentaires et de leurs suggestions en faisant parvenir un courriel au Service des communications à l'adresse électronique suivante : communications@cepeo.on.ca.



Message d'approbation

Le CEPEO désire vous confirmer qu'il sera possible de diffuser l'information au sein des écoles ciblées par votre organisation. Toutefois, la décision finale de distribution relève de la direction de l'école. Pour vous aider à mieux cibler les écoles, nous vous invitons à [cliquer ici](#).

Suite à l'approbation, les points suivants relèveront de votre responsabilité :

- communiquer avec chacune des écoles visées afin d'obtenir les détails pour permettre une distribution adéquate : nombre d'élèves par classe, la personne-ressource, etc.;
- préparer une enveloppe par classe en respectant le nombre d'élèves par classe;
- bien identifier chaque boîte/enveloppe avec le nom de l'école et l'adresse postale de l'école visée, la personne-ressource;
- faire parvenir le tout à l'école ciblée et/ou à la salle du courrier du siège social au CEPEO à l'adresse suivante : 2445, boul. St-Laurent, Ottawa (Ontario) K1G 6C3

Veillez prendre note que si les critères mentionnés plus haut ne sont pas satisfaits, le CEPEO et/ou l'école se réservent le droit de refuser ou d'annuler la distribution.

Veillez considérer que, en fonction de la période de l'année, un délai de sept à quatorze jours ouvrables peut s'écouler entre la date de la réception du matériel et la distribution aux élèves.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec le Service des communications aux coordonnées ci-dessous.

Bien à vous,

Service des communications
Bureau du directeur
Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario
2445, boul. St-Laurent
Ottawa (Ontario) K1G 6C3
Tél.: (613) 742-8960 poste 2011



Message de refus

C'est avec regret que nous nous voyons dans l'obligation de refuser votre demande de diffusion au sein de nos écoles puisqu'elle n'a pas répondu au/aux critère(s) suivant(s) :

- L'association ou l'organisme est à but non lucratif;
- L'association ou l'organisme est établi en Ontario et est digne de confiance;
- Le programme ou les services sont offerts en français ou dans les deux langues officielles du Canada;
- La qualité grammaticale et orthographique est impeccable;
 - o Si des erreurs sont décelées :
 - Vous aurez la possibilité de pouvoir corriger le document et le soumettre une seconde et dernière fois pour approbation.

Veillez noter que ce n'est pas la responsabilité du CEPEO de réviser les documents de promotion des associations externes.
 - Si après la correction, des erreurs sont toujours décelées, le CEPEO se verra dans l'obligation de refuser la demande de diffusion et la décision sera finale.
- Les informations visent les enfants et les parents.
- Les communications à diffuser ou les programmes et services offerts ne contiennent aucune connotation religieuse, sexiste ou raciste.

Si vous avez des commentaires ou désirez de plus amples renseignements, je vous invite à communiquer avec le Service des communications aux coordonnées ci-dessous.

Bien à vous,

Service des communications
Bureau du directeur
Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario
2445, boul. St-Laurent
Ottawa (Ontario) K1G 6C3
Tél.: (613) 742-8960 poste 2011



Approuvé automatiquement :

Ville d'Ottawa
Cité collégiale
Université d'Ottawa
Services de garde de nos écoles
Salon du livre
Festival Franco Ontarien
MIFO (si dans leurs locaux)

Approuvé si pas de fautes :

Patro d'Ottawa
Dôme @ Louis-Riel

Refusé automatiquement :

- Tout ce qui se déroule au CECCE uniquement
- Camps d'été qui se déroulent au Québec
SAUF SI ORGANISÉ PAR UNE ASSOCIATION FRANCOPHONE DE L'ONTARIO
- Cours privés : cuisine, couture, karaté, danse, musique
SAUF SI DÉROULEMENT FRANCOPHONE UNIQUEMENT.

S'il y a des fautes :

- Donner une chance
- Un retour sans faute - approuvé
- Un retour contenant encore des fautes - refus final.
- Si lors d'un second essai pour la même demande, on y retrouve une ou deux erreurs (de frappe ou d'inattention), contacter la personne et lui souligner les coquilles et lui demander de faire la correction nécessaire et de resoumettre une dernière fois. - Il faut reconnaître l'effort évident des organismes de se soumettre à nos critères de diffusion.